



Illégalité d'un arrêté de nomination d'un fonctionnaire

Par **europa**, le **25/02/2008** à **11:37**

Bonjour,
Dans le cadre d'une nomination illégale dûe à l'administration en 1992, et à ma demande de reconstitution de carrière, l'administration pourrait elle me demander de reverser les sommes perçues du fait de cette illégalité? Ou y a-t-il prescription?
Ceci en sachant que l'administration a reconnait aujourd'hui que l'acte était illégal...
Merci par avance pour les renseignements